VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport,

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Proprietés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District datée du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne., à la station Flournoy, le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la plantation, et connue comme la Plantation Anderson contenant 900 acres plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1/2) acres de terre, décrits comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds and 65 degrés, 47 minutes et 8 secondes à l'ouest de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessus de la corporation et range; de la ligne 1518 pieds à l'encognure; de là nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de là sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de là nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre à soir une certaine étendue de terre à travers la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 753 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, ladite distance étant de ce qui suit: ayant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commençant à la station 458x71 à la station 470 et 516x50 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collective ment, comprend 15 1/2 acres, plus ou moins avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans démontrés par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège: l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels et les que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 236, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Tolson, (autrefois Joséphine), Urquhart (autrefois Tonty) et Roman (autrefois Dauphine), mesurant par le No huit cent trente-quatre (834) pieds et 11 pouces en ligne de la rue Bourbon, et 5 lignes de profondeur, tel que ledit lot a été acquis par Jean Agnieu, suivant acte de vente en date de ce jour, passé devant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur: faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, irrévocable 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Berthélémon Renaud, notaire, et déposer 10 pour cent chez de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de John Baptiste Keller.

No 89,984—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 5 Août 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

L'Elégant Cottage Double,

Nos 822—824 rue Deuxième.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 30 juin 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus nommés, ce qui suit:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 556, borné par les rues Bourbon, Dauphine, Deuxième et Troisième, désigné par le No 27 sur le plan dressé par Hugh Grant, voyer de l'ancienne ville de Lafayette, daté du 24 juin 1845, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Deuxième entre les rues Annunciation et Laurel, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté contigu au lot No sept, cent vingt six pieds un pouce et une ligne en profondeur sur la ligne contiguë au lot No vingt et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer, au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909 faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Miro et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le dîme tour d'avril 1902, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hopeful Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1902, enregistré dans le livre des transferts 152, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou deux ans et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer, au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909 faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de Pommes de terre

A l'encan LUNDI, le 12 juillet à 11 heures a. m., au dépôt de la T. & P. R. R. Co., hangar Brogan au pied de la rue Thalie, en vertu de la loi 124 de 1890, pour le compte de qui cela le concerne: 25 sacs de Pommes de terre, consignés à Segari & Co., d'Alsatia, Lne. Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

11 juin—11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiraa

No 83,682—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne Billet de $50.00 exécuté par W. J. Gayle, daté du 14 février 1907.

Conditions—Comptant

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

2e min—27—juil 4 11 15

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,

Cottage Simple, 2029 Rue Lapeyrouse,

Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,

Entre Johnson et Galvez, Cottage Contigu.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,

Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,

Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,

Entre les rues Lapeyrouse et Orzaza.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voisinage est des meilleurs.

Joseph Barakel et als vs les mineurs Burckle.

No 85,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Orzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur à la ligne du fond sur cent quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les ameliorations comprenant le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voiture et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Orzaga et Lapeyrouse, Johnson et Galvez, désignés par les No 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Orzaga et Johnson, dans l'Ilet No 1037, désigné par la lettre C, mesurant trente-et-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, sur soixante-douze (72) pieds six (6) pouces de la ligne du lot K et cent quinze (115) pieds huit (8) pouces trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du lot D.

Les améliorations sont un cottage simple, deux chambres, cuisine et chemin de voiture. 1618 rue Galvez.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1037, borné par les rues Lapeyrouse, Orzaga, Galvez et Johnson, désigné par la lettre D, mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Galvez cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quinze pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et soixante-douze (72) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1620 rue Galvez contenant 2 chambres et chemin de voiture.

5° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dorgenois, Orzaga, Roncesvalles et Lapeyrouse, désignés comme lots C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C commençant soixante-cinq (65) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Orzaga et ayant trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une première profondeur sur la ligne du côté le divisant du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois, vingt-sept (27) pieds, de là sur une deuxième ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce, de la cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne du côté vers la rue Lapeyrouse de cent cinq (105) pieds un (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprenant le cottage double 1625-1627 rue Dorgenois, contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément.

Conditions—Comptant, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. J. Daly, notaire 10 0/0 de dépôt au moment de la vente, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Rotissoir et Bassin refrigérateur à moteur Wagner

"Wagner Moter de 9 chevaux", 1.6 foot Burns "Cylinder Roaster Cooling Pans,"

Elévateur à sceau, poulie pour flèche, souffleur, moteur électrique de Emerson, appareil électrique à couperet et tamis, et autres choses faisant partie dune manufacture complètement installée pour griller le café.

Maryland Coller Printing Co. vs Ajax Roaster Mills Co., Ltd.

No 86,510—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

LUNDI, le 19 juillet à 11 heures A. M., à la "Imported Bonded Warehouse", coin des rues Nord Peters et Conti, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Martin H. Manion, avocat de la demanderesse.

Gabriel Fernandez Jr, avocat pour le défendeur.

10 juil—10 11 16 21

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Bon Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette.

Une des Locations de Choix à Algier.

Mme Henry Vallette, Exécutrice vs Robert McKinery, Interdit, et als.

No 89,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 29 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ancien Faubourg Gueselin, désigné par le No un dans l'Ilet No huit, borné par l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson), les rues Verret, Homer et Vallette (autrefois Gueselin) ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre (34) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) sur une profondeur sur façade à la rue Verret de cent vingt huit (128) pieds deux (2") pouces deux (2") lignes et une profondeur de cent vingt-huit (128') pieds sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le numéro deux dudit Ilet et vingt neuf (27) pieds en largeur dans le fond le tout d'après deux plans de A. D'Hémécourt, daté du 18 mars 1842 et du 10 septembre 1846 déposé au étude de Selim Mayer, ancien notaire de cette paroisse.

Les améliorations comprenant le cottage double coin de l'avenue Slidell et de la rue Vallette, contenant air chambres, hangar sur l'encognure avec petite bâtisse dans le fond.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909. L'acte de vente pardevant Robert O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Distlle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Josephine, Roussean St-Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Delaile, daté du 7 juillet 1905, et mesurant vingt-six (26') pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St-Thomas de cent quatre-vingt-douze neuf (199') pieds onze (11") pouces et une (1") ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Rousseau de cent trente six (136') pieds onze (11") pouces et sept (7") lignes, auquel point il s'élargit soixante (60') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, et de là une deuxième profondeur de soixante-trois (63') pieds deux (2") pouces et quatre (4") lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre-vingt six (86') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages, retirée, contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, ainsi devant payer pour les certificats d'hypothèques, transfert, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de Maison, Installations, Divers, Etc.

Mme John T. Robert vs Charles Roche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 89,600 — En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par conséquence et des parties, je procéderai à la vente à l'encanère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 juillet 1909, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand assortiment de meubles de ménage, d'articles divers, etc., selon un inventaire sur filière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Martin H. Manion, avocat de la demanderesse.

Gabriel Fernandez Jr, avocat pour le défendeur.

10 juil—10 11 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison, etc.

Aussi un piano et une machine à coudre, etc.

Frederick Lambert vs E. J. Pennington et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 89 931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encanère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 12 juillet 1909 à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, No 511 rue Ste Anne, entre Decatur et Chartres.

Un grand assortiment de meubles de maison et tout ce qui y appartient, portraits, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

1 Piano.
1 Machine à Coudre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.

30 juin—30—juil 1 6 13

Succession de Jane Orr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,014—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en ont en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alice Orr, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. J. Wagnespack, avocat.

4 juil—4 9 13

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de maison et effets No 1618 Rue S. Liberté.

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 826 rue Union, JEUDI, le 22 juillet 1909 à 10 heures a. m., au nom. No 1618 rue S. Liberté à la Nouvelle-Orléans, Lne., en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909 rendu et signé par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'encanère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienvenue, Enterpe, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'Ilet No 14 sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1840, et déposé au l'étude de Adolphe Max Roman, notaire en cette ville; ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug de la succession de John Scherzbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92, folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0/0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et passer les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Succession de Mme Jules Eoglert, veuve de Jules Barouzee.

No 86,327, Cour Civile de District.

Propriété de valeur du 3me District, améliorée et non améliorée.

Cottage double, 1401 et 1403 rue Indépendance.

Ecurie de Lafleria, rue Indépendance, près de Robertson.

Cottage simple, 1309 rue Indépendance.

Sept terrains vacants, rue Indépendance entre Robertson et Villeré.

Douze terrains vacants, rue Villeré, entre les rues Pauline et Indépendance.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté du 19 juin 1909 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'encanère publique, JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Indépendance, Villeré, Robertson et Pauline, et mesurant 45 pieds 5 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Indépendance et Villeré, avec un cottage double y appartenant.

2me. Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant composé de la moitié du lot désigné par le No Deux et le tout des lots Trois et Quatre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3me. Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'Ilet 27, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant le coin des rues Indépendance et Robertson.

4me. Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Pauline, Indépendance et Robertson, mesurant 62 pieds de face à la rue Villeré, la même largeur dans le fond, sur 93 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, commençant à une distance de 60 pieds de la rue Pauline.

5me. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage simple connu par le numéro 1309 rue Indépendance, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Indépendance, Urquhart, Congress et Villeré, désigné comme le No 20 et mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 98 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance en billets dudit acquéreur, payables en un et deux ans, de la date de la adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1909, et déposer dix pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Felix A. Tichenor, notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.
Bureau No 341 rue Carondelet.

John D. Hix, Felix J. Dreyfous, Alfred D. Danziger, Armand Romain, Richard et Vidrine avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John T. Grout.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,204—Division E—Attendu que Mme Jimmie Couch, veuve de John T. Grout, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John T. Grout, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—William McLeod, avocat.

8 juil—8 12 17

Succession de Mme Sophie Mengere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 85,820 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en ont en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. H. Backer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Buck, Walsh & Buck, avocats.

8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Jac H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un lot de Meubles de Maison,

Succession de Louisa A. Mitchell.

No 89 226—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAC. H. STERN, Encanteur, MERCREDI, le 21 juillet 1909, à 11 heures A. M. à notre magasin 629-631 rue Common, une tonnelle de meubles, en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 juillet 1909, par l'Hon. Juge E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

JAC. H. STERN, Encanteur.
J. W. Dell, Marrick & Lewis, avocats.

11 juin—11 18 25

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

(In re Mutual Loan Club)

No 89,255—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI le 30 juillet 1909, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, 920 rue Common, il sera vendu en bloc ou séparément, à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 juillet 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu entier du "Tulane Club", consistant en Meubles de Cuir, Pians Mahagany, Tapis, Descentes de Lits, Eventails Electriques, Statuaires, Portraits, Livres, Pendules, Gravures sur Acier, Restaurant complètement installé, Verrerie, Peintures, "Cash Register", Coffre-Fort, Tables à Cartes, "Typewriter", plusieurs Tables pour le Jeu de Pool et Billard et aussi tous comptes courants dudit "Tulane Club", le tout d'après l'inventaire enregistré au bureau de Danziger & Tessier, 134 rue Carondelet.

Conditions—Comptant.

John J. McEllry, Jose A. Casey, Avocats.
D. J. Torterich, Receveur.

11 juil—11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Le stock entier de commerce, machines, comptes courants, etc., de

R. McWilliams, Limited.

Peintures, Huiles, Vernis, Pinceaux, etc.

In Re Jones & Pickett Ltd., vs R. McWilliams, Ltd.

No 86,705—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI 12